PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 17 mai 1983

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

PROJET DE LOI

autorisant la ratification d'une Convention consulaire entre la République française et la République socialiste du Viêt-nam.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros:

Assemblée nationale: 1261, 1406 et in-8° 336.

Sénat: 259 et 296 (1982-1983).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention consulaire entre la République française et la République socialiste du Viêt-Nam, signée à Paris le 21 décembre 1981, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 mai 1983.

Le Président,

Signé: ALAIN POHER.

⁽¹⁾ Nota: Voir le document annexé au n° 1261, Assemblée nationale (7° législ.).